

Ruth AMOSSY
Université de Tel-Aviv
Marcel BURGER
Université de Lausanne

Introduction : la polémique médiatisée

1. Un objectif commun

Sans qu'elle s'affiche explicitement comme telle, une même préoccupation traverse chacune des contributions de ce volume : mieux comprendre la logique de fonctionnement et les enjeux de la communication verbale conflictuelle dans les espaces publics contemporains. S'agissant d'un ancrage dans la problématique de l'espace public, on peut qualifier de citoyenne une telle préoccupation qui met l'accent sur des aspects du rôle et de la responsabilité des « médiateurs » professionnels que sont en premier lieu les journalistes et les politiques. S'agissant d'un ancrage dans la problématique de la communication agonistique (au sens philosophique du terme), cette préoccupation favorise aussi un questionnement d'ordre éthique : quelle est la sorte de rationalité à l'œuvre dans la communication conflictuelle ? Quel peut en être le bien fondé ou la légitimité sociale ? Quel type de partage relationnel le conflit verbal – qui est encore communication – promeut-il ? Quels en sont les contours symboliques et formels ; et donc les limites qui, à être franchies, marquent le passage au renoncement à communiquer et mènent au conflit purement physique ?

Des différentes modalités du conflit verbal, la polémique est celle qui articule naturellement la double préoccupation qui vient d'être évoquée. En effet, d'une part, elle semble indissociable d'une inscription dans un espace public en ce qu'elle est tributaire d'une dynamique et d'un jugement collectif à large échelle (contrairement à la dispute ou à la querelle privées). D'autre part, la polémique semble représenter un cas limite de communication conflictuelle en ce que domine un désaccord fondamental, radical, et qui semble durable (en cela la polémique s'apparenterait à la controverse ou au dialogue de sourds). À ce titre, l'objet « polémique » et le double questionnement « citoyen » et « éthique » qui vient d'être évoqué fondent aussi pour l'occasion le rapprochement entre deux groupes de recherches qui travaillent en parallèle depuis un certain temps : l'équipe israélienne du groupe ADARR (Analyse du discours, argumentation,

rhétorique¹) rassemblée autour de Ruth Amossy et de Roselyne Koren des universités de Tel-Aviv et de Bar Ilan, et l'équipe helvétique du CLSL (Centre de linguistique et des sciences du langage²) dirigé par Marcel Burger à l'université de Lausanne.

D'une manière générale, les deux équipes mènent de front une réflexion interdisciplinaire « focalisée » articulant sciences du langage (SL) et sciences de la communication (SC). Empruntant aux SL, leur démarche place au centre de la réflexion l'analyse de la matérialité langagière des discours et le raisonnement que celle-ci sous-tend. Ancrée dans les SC, l'étude des formes du discours tient compte des pratiques par lesquelles le discours est communiqué, et de leurs enjeux spécifiques. Dans le cas qui nous occupe – les médias professionnels – il ne saurait y avoir de discours polémique pris en soi : il est toujours ancré, déterminé et motivant à son tour les pratiques journalistiques et médiatiques (voir Amossy 2010a ; Burger 2008).

Plus précisément, la démarche des deux groupes de recherche est complémentaire dans la mesure où les objets de prédilection des équipes s'accordent. Ainsi, les lausannois ont pour centre d'intérêt le fonctionnement des discours de communication publique, c'est-à-dire qui ciblent un destinataire collectif et anonyme dont la catégorisation est dès lors hétérogène et complexe (Burger 2011). Ils pratiquent une méthodologie ascendante qui va de la prise en compte des unités linguistiques de bas niveau : l'acte de langage et la période, jusqu'à l'inscription de la matérialité langagière dans des formations socio-discursives de la sphère publique : ici, les médias et le politique (Adam 2008 ; Burger 2009a ; Micheli 2010)³. Quant aux israéliens, ils mènent une réflexion de longue haleine sur l'argumentativité des discours dans la perspective de la nouvelle rhétorique. Celle-ci fait de la matérialité langagière le vecteur de l'influence, mais aussi de la manipulation des acteurs sociaux entre eux, notamment par le biais de la production langagière d'images identitaires complexes (Amossy 2010a et b). La méthodologie est soit descendante du fait de poser l'importance des types de situation ou d'acteurs sociaux ; ou transversale du fait de recourir à des types d'arguments ou des genres de discours (Amossy 2008).

1. <http://www.tau.ac.il/~adarr>. Le travail nécessité par ce volume a été effectué dans le cadre du projet 734/08 de la Israeli Science Foundation (ISF) intitulé « Discours polémique et argumentation dans la sphère démocratique contemporaine. Le cas de la France », sous la direction de Ruth Amossy.

2. <http://www.unil.ch/clsl>

3. Voir aussi les actes du colloque interdisciplinaire « Les médias et le politique » tenu récemment à l'université de Lausanne, dans Burger, Jacquin et Micheli (éds) (2010) (à consulter sur <http://www.unil.ch/clsl/page81503.html>).

On conçoit dès lors un lieu de rencontre méthodologique entre les deux équipes de recherche : l'interaction verbale polémique réalisée dans un contexte médiatique et le texte qui en constitue le produit langagier (et la trace privilégiée). De fait, toutes les contributions à ce volume analysent le phénomène polémique en centrant l'attention autant sur les propriétés de l'une que sur celles de l'autre mais avec pour point de départ un ancrage diversifié : sociologique (Orkibi), praxéologique (Burger ; Jacquin), idéologique (Admor ; Edelstein) ; ou proprement langagier : au plan macro linguistique de l'argumentation (Amossy ; Koren) et des contenus à valeur polémique (Masa ; Brilliant) ; ou du jeu d'ordre micro linguistique sur et avec les mots (Micheli)⁴. Afin de mieux présenter l'enjeu de ces contributions, il convient de les situer dans le cadre général de ce volume en précisant les logiques de fonctionnement du discours polémique médiatisé, ses propriétés formelles et ses enjeux dans un contexte de communication publique relayé (et parfois créé) par les médias.

2. Position du problème

La tendance actuelle des médias francophones à multiplier les références aux « polémiques » de tous genres pour en faire leurs gros titres ne manque pas de relancer la question de leur définition et de leurs limites. En 1980 déjà, Nicole Gelas constatait « un emploi quasi délirant du mot 'polémique' », sous forme de nom, d'adjectif ou de verbe (« polémiquer ») dans la presse écrite ou parlée (Gelas 1980 : 41). Mais tout désaccord qui surgit sur la place publique mérite-t-il cette appellation ? Qu'entendent les journalistes lorsqu'ils parlent de polémique ? On peut se demander dans quelle mesure ces usages correspondent effectivement à un phénomène sociodiscursif théorisé par ailleurs dans diverses disciplines des sciences du langage.

2.1. Polémique et violence verbale

L'article de Gelas tente de donner quelques réponses à ces questions à partir de l'examen d'un corpus de presse, étude qui est prolongée par celles de Christian Plantin (2003) sur les titres du *Monde* en 1996-1998 et de Roselyne Koren (2003) sur un corpus journalistique allant de 1990 à 2003. Ces coups de sonde mériteraient sans doute d'être développés dans un

4. Ainsi, le présent volume prolonge le dialogue productif instauré à l'instigation de l'équipe israélienne qui a organisé à l'université de Tel-Aviv, en décembre 2009, deux journées d'étude engageant les deux groupes sur le thème « Polémiques journalistiques et médiatiques 4 ». On peut consulter le programme détaillé de ces journées d'étude sur : <http://www.tau.ac.il/~adarr/index.files/colloques.html>.

examen plus ample et plus systématique du métadiscours médiatique. On peut néanmoins en tirer quelques premières conclusions. Gelas note que dans la presse, le terme est réservé au traitement de dissensions politiques d'importance, d'affaires sérieuses (et donc, *ipso facto*, publiques) ; et qu'il apparaît en général en relation avec un contexte passionnel (Gelas 1980 :45) usant de formes hyperboliques. Plantin, de son côté, note la banalisation contemporaine de la polémique : ce que l'observateur journaliste désigne de ce nom, ce n'est plus la parole d'un expert qui pratique et aime la polémique (le « polémiste »), mais celle des « locuteurs ordinaires mis en cause par une question pour eux vitale, qui les dépasse, et pris, bon gré mal gré, dans un rapport langagier pétri de violence et d'émotion » (des « polémiqueurs ») (Plantin 2003 : 390). Cette dernière semble un facteur décisif : « pour le journaliste, un débat peut être légitimement considéré comme une polémique et explicitement désigné comme tel, dès qu'il y perçoit des émotions violentes de l'ordre de la colère et de l'indignation » (ibid. : 406).

Autre trait récurrent dans la presse : la polémique est souvent considérée comme un discours pseudo-argumentatif, un discours d'accusation qui veut passer sous couvert d'argumentation, ou encore qui se donne en spectacle (Gelas 1980 : 47). Elle est traitée, de « vaine », de « stérile » et est « plutôt un discours discrédité » (ibid. : 48). Lui sont reprochés « deux formes de violence argumentative » : celle des attaques *ad hominem*, et « le caractère incontrôlable d'un affrontement qui implique tous les dangers de l'engrenage » (Koren 2003 : 7). Il y aurait dans la parole polémique une brutalisation dangereuse, et un refus patent des règles de l'éthique du discours. Il apparaît donc que les médias dénoncent les polémiques mêmes qu'ils montent en épingle, en les présentant comme excessives, passionnelles et violentes. Ils suivent en cela les dictionnaires, dans lesquels Kerbrat-Orecchioni souligne que l'activité polémique est « unanimement condamnée [...] non pas dans les définitions qu'ils proposent [...], mais dans les exemples sélectionnés [1980 : 21]. Ils s'alignent aussi sur l'opinion commune, et le sens qu'on attribue communément au terme de polémique (par opposition à celui de controverse, qu'on évoquera plus loin).

Cette *doxa*, certes bien enracinée, a été problématisée par la réflexion des dernières décennies sur la polémique en général, et la polémique journalistique en particulier. On peut en effet se demander si la violence verbale et l'insistance sur l'émotion sont des traits définitoires de la polémique. Diverses études montrent que si elles l'accompagnent souvent, elles n'en sont pas pour autant des marques obligées. Il faut noter que ce qui est ici en cause, ce n'est pas le *pathos* (la tentative de toucher le cœur de

l'auditoire peut s'effectuer par un verbe mesuré et sans débordements) ; ce sont les fortes traces d'affectivité qui s'inscrivent dans une parole subjective et manifestent l'état d'âme de l'orateur. Il est vrai que l'engagement passionnel des polémiqueurs est fréquent, et s'exprime tout naturellement à travers des émotions telles que l'indignation, la colère, etc. Pour autant, il n'est pas, comme le voudraient les définitions journalistiques relevées par Plantin, ou même les tentatives de définition de Kerbrat-Orecchioni (« c'est [...] un discours dicté par les affects et les pulsions émotionnelles [1980 : 20]), inhérent au phénomène. Il ne suffit pas de parler de façon passionnelle pour polémiquer, de même qu'on peut polémiquer sans recours aux passions. La polémique peut en effet s'exprimer avec retenue lorsque le statut des participants, les cadres communicationnels et les normes de politesse en vigueur dans la communauté ou le genre choisi l'exigent. On en trouvera des exemples dans les travaux qui portent ici même sur une polémique entre hommes d'Église (Edelstein), hommes d'État (Brilliant), experts (Admor), professionnels de la télévision (Burger). Dans ces cadres, les débordements émotionnels ne sont pas de mise, ce qui n'empêche pas les échanges en question de participer à la polémique tout autant que les forums de discussion adonnés aux « flammes » (Amossy) ou les discours virulents des mouvements sociaux (Orkibi). Déjà Gelas, dans « L'hyper-polémique » (Gelas 1980b : 78-82), décrivait un cas de discours, celui de François Mitterrand au congrès socialiste de 1978, où la polémique se situait entièrement, et avec beaucoup d'efficacité, dans l'implicite.

On peut en dire de même de l'agressivité ou de la violence verbale, qui apparaissent comme des marques de polémique dans les débats. S'il est vrai qu'elles manifestent une attaque contre l'adversaire qui évoque spontanément la guerre des mots du *polemos*, certains analystes argumentent que leur présence n'est pas une condition *sine qua non* du débat polémique. « Le dénominateur commun des énoncés polémiques en tous genres n'est pas », souligne Garand, « la violence mais le conflictuel » (Garand 1998 : 222). Dans la même perspective, Amossy (2008) considère que la violence verbale constitue un « registre » qui s'ajoute éventuellement, mais pas nécessairement, à la structure de la polémique définie comme une modalité argumentative, c'est-à-dire comme le traitement agonique d'un dissensus. Subordonnée à la structure de l'échange, la violence verbale apparaît lorsque sont transgressées les règles de la politesse par une atteinte à la face de l'autre, et les normes de la discussion critique par une atteinte à la déontologie de la discussion rationnelle. Dans le même volume, Dominique Maingueneau soutient que la disqualification d'un adversaire ne passe pas nécessairement par des traits de polémique assimilés à la violence verbale (Maingueneau 2008 : 113), mais par un « dispositif d'interaction qui se

traduit par des stratégies d'intégration/ disqualification de l'adversaire qui laissent de multiples traces dans l'énoncé » (ibid. : 119). La violence verbale qui accompagne souvent la polémique n'en reste pas moins un phénomène d'une ampleur considérable, mais aussi d'une grande complexité, à investiguer dans ses manifestations très diverses en fonction des cadres dans lesquels elle se donne libre cours (comme le fait ici Orkibi dans un cas de figure particulier relevant de l'action d'un mouvement social). C'est un champ d'étude en pleine expansion (Moise *et al* 2008) qui laisse encore bien des questions ouvertes.

2.2. Polémique et communication

Quels seraient alors les traits constitutifs de la polémique ? Ce qui caractérise avant tout le phénomène, c'est qu'il s'inscrit dans un espace dialogique au sein duquel il constitue « un discours *a contrario* » (Marcellesi 1971 : 44), un anti-discours : la polémique est « un contre-discours » (Kerbrat-Orecchioni 1980 : 9), elle suppose « un contre-discours antagoniste » (Angenot 1982 : 34) qui se focalise sur le discours de l'autre pour le rejeter. Cela suppose deux traits marquants : un dialogisme marqué – même quand il n'y a pas de dialogue effectif, pas de réponse de la part de l'adversaire, le texte polémique est une réaction au mot de l'autre (Garand 1998 : 235) qui assure la visibilité d'une confrontation ; et un rapport conflictuel à l'autre, un affrontement de positions antagonistes : « Toute parole polémique est issue du conflictuel » (ibid. : 222). Dans cette perspective, la spécificité du polémique serait d'ordre structurel : il ne s'agit pas d'un échange vif entre interlocuteurs animés par des sentiments violents, mais d'une confrontation de positions radicalement opposées. L'antagonisme et la polarisation sont ici de règle. Les points de vue divergents sont représentés et défendus par des actants, le Proposant et l'Opposant, assimilables à des rôles que peuvent jouer plusieurs acteurs face à un troisième actant – le Tiers (Plantin 2003 : 383).

Le caractère hyperbolique de la confrontation tient au fait que les oppositions sont généralement exacerbées. C'est ce que Dascal (2008 : 35) nomme la « dichotomisation », à savoir la radicalisation d'une polarité qui souligne le caractère incompatible des deux pôles et l'inexistence de toute solution intermédiaire, afin de faire ressortir le bien-fondé de la réponse prônée. Le face-à-face de deux positions opposées et en apparence inconciliables incarnées par des acteurs réels entraîne la nécessité, pour chacun d'entre eux, de faire adopter son point de vue en discréditant celui de l'autre. « Le discours polémique est un discours *disqualifiant*, c'est-à-dire qu'il attaque une *cible* » (Kerbrat-Orecchioni 1980 :12), laquelle peut

être aussi bien la personne qui défend l'idée mise en cause, que la thèse elle-même.

Dans cette perspective, c'est la structure même de l'échange polémique (comme confrontation verbale et dichotomisation) et ses modalités concrètes de réalisation (l'incarnation des Actants par des acteurs en chair et en os), qui favorise l'attaque personnelle, ou argument *ad hominem*. Lorsqu'il y a identification du locuteur à la position qu'il défend, il est inévitable que des arguments « ethotiques » (Brinton 1985) visant à saper sa crédibilité fassent partie des procédés qui s'ingénient à faire rejeter sa thèse. Encore faut-il rappeler, à la suite des réflexions de Plantin sur l'interaction argumentative, que le Proposant et l'Opposant n'ont pas besoin d'être des personnes physiques, des individus concrets, mais peuvent être définis comme discours et contre-discours, ou être attribués à des instances comme le gouvernement, la presse,... Dans ce cas de figure, l'argument *ad hominem* n'est pas de saison et il semble que la polémique puisse parfaitement s'en passer. En d'autres termes, l'attaque personnelle n'est pas inhérente au modèle de base de la polémique, elle est liée aux modalités de figuration des actants (thèses, institutions, personnes physiques, etc.).

2.3. Polémique et argumentation

Si la polémique est le traitement verbal du conflictuel effectué par une confrontation exacerbée des thèses antagonistes au sein d'une entreprise de polarisation et de dichotomisation visant à discréditer l'adversaire, dans quelle mesure relève-t-elle de l'argumentation ? On a vu que l'opinion courante charriée par le métadiscours journalistique l'excluait de ce que Perelman (2009 [1977]) dénommait « l'empire rhétorique ». La *doxa* qui circule dans les médias est loin d'être la seule à prononcer ce verdict. Amossy (2010c) a rappelé l'ostracisme dont le discours polémique a été l'objet tant dans les approches philosophiques favorisant l'ouverture du dialogue en quête de vérité (Foucault 1994), que dans les théories de l'argumentation soucieuses de rationalité et d'éthique de la discussion. Pourtant, une partie des travaux réunis ici, souligne l'appartenance de la polémique à l'argumentation. Celle-ci ne se construit-elle pas sur l'apparition de réponses antagonistes à une même question (Plantin 2003) ? Pour Amossy (2010a [2000]), qui voit dans l'argumentation un continuum allant de la co-construction des réponses à la confrontation violente des thèses antagonistes, la polémique constitue un des pôles de l'activité argumentative. C'est alors la façon dont les argumentaires sont construits et opposés, la manière dont les arguments sont intégrés dans des discours mutuellement hostiles, qui doivent être explorées plus avant pour fonder en preuves l'appartenance de la polémique au domaine de l'argumentation.

On peut cependant se demander quelles sont les conséquences d'une pleine intégration de la polémique dans l'argumentation. Si le discours argumentatif se veut tentative d'amener l'autre, sinon à une vérité commune, du moins à une position considérée comme plausible (raisonnable, selon Perelman et Olbrechts-Tyteca 1970), comment peut-il se faire opposition ancrée dans des dichotomies rigides ? A-t-on alors affaire aux « deep disagreements », aux dissensions profondes dont parlait Fogelin dans un article célèbre, en soulignant que l'hétérogénéité des prémisses creuse entre les adversaires un fossé infranchissable ? On sait les difficultés que cette notion a posées aux théories de l'argumentation fondées sur le principe qu'une persuasion entièrement ou partiellement rationnelle pouvait emporter l'adhésion de l'auditoire. Elles recourent le problème que soulève Angenot (2008) dans son *Dialogue de sourds* en affirmant que les polémiques, sur le terrain, n'aboutissent jamais à un accord. Elles relèveraient d'une « interincompréhension » qui en ferait des monologues menés parallèlement par des adversaires pris dans des logiques incompatibles, au point que celle de l'opposant apparaîtrait comme dénuée de toute raison, littéralement folle. C'est la question de la persuasion, objectif déclaré de toute rhétorique argumentative, qui est ici en jeu.

Sur ce problème, les positions sont diverses. On fait souvent remarquer que le but du polémiqueur n'est pas de convaincre l'autre, mais d'emporter l'adhésion du Tiers par une dichotomisation délibérée des positions. Dans ce cadre, Albert et Nicolas voient dans la surdité manifestée par les polémiqueurs un simulacre, une posture qui assure l'efficacité de leur parole dans un jeu réglé (Albert et Nicolas 2010 : 33-34). D'autres acceptent que la persuasion ne soit pas l'horizon unique de la polémique. Délibérément ou non, celle-ci remplirait aussi dans l'espace social d'autres missions, dont l'importance ne le cèderait en rien à l'adhésion des esprits. Dans sa contribution au présent numéro, Amossy insiste avec force sur les conséquences de cette approche pour la conception que l'on se fait traditionnellement de la rhétorique argumentative et de son rapport au social. Qu'elle puisse avoir d'autres buts et d'autres effets que la persuasion marque un décentrement radical de la discipline, qu'on n'a pas encore pensé jusqu'au bout, et que diverses contributions de ce collectif contribuent à éclairer. Ainsi, Masasa, en étudiant l'interincompréhension des polémiqueurs sur la question de la pauvreté, montre comment l'aporie dont ils prennent conscience les mène à dépasser la critique polémique au profit de l'action. Burger insiste sur la façon dont le désaccord polémique entre deux professionnels des nouvelles à la télévision, qui ne se solde par aucun accord mais est résolu par un coup de force sur le terrain, contribue à la bonne marche d'une pratique. Brilliant montre que la polémique politique

autour de « l’immigration choisie » telle qu’elle est présentée à ses débuts dans les médias est une pure question de positionnement dans le champ. Orkibi traite des manifestations de la « rhétorique coercitive », « désignant tout acte physique ou verbal visant à faire pression sur un destinataire en lui proposant une seule option, dont la réfutation est impossible ou comporte des conséquences néfastes » : la notion de coercition remplace dès lors celle d’adhésion des esprits. Admor parle, à propos de la polémique déclenchée par Faitlovitch contre une présentation savante de la communauté juive d’Éthiopie, d’un « acte de résistance ». Enfin, Amossy présente la polémique, jusque dans son exacerbation de thèses incompatibles, comme une possibilité de coexistence dans le désaccord. Qu’elle se présente comme un dialogue direct ou comme un échange indirect dans les médias, la polémique permet aux polémiqueurs de continuer à partager un même espace, nourri de questions communes.

2.4. Polémique et circulation des discours

Nous avons parlé jusque-là de « polémique », sans nous interroger sur les diverses formes qui en ont été invoquées : la polémique, le discours polémique, l’échange polémique, le désaccord polémique. Ces appellations sont en prises sur les questions traitées plus haut, et appellent quelques précisions. La polémique se réfère à un ensemble de discours qui circulent dans un espace social donné sur une question controversée, à laquelle sont données des réponses divergentes et mutuellement exclusives par des locuteurs qui tentent de disqualifier la thèse adverse ou l’adversaire qui la soutient. Elle comporte ses lieux, ses argumentaires et sa chronologie, tout en traversant les genres et les supports. Le discours polémique (qui se situe généralement, mais pas nécessairement dans cet ensemble – on peut imaginer une attaque isolée, comme dans le cas du pamphlet) est un contre-discours visant à discréditer une cible au sein d’une présentation polarisée, voire dichotomisée, des oppositions. À ce titre, l’échange polémique existe même si le discours qui vise une cible ne reçoit pas de réponse : dialogique, il n’est pas nécessairement dialogal. Mais l’échange polémique implique aussi souvent un dialogue effectif entre au moins deux argumentateurs, qui présentent des points de vue antagonistes. On peut ainsi parler d’interaction polémique au sens restreint lorsqu’ils sont en face à face.

La formule « désaccord polémique » appelle sans doute un plus ample commentaire. Évoquée dans ce numéro par Burger, elle vient « qualifier tout événement communicationnel, oral ou écrit, manifestant une opposition irréductible de points de vue, avec ou sans affrontement verbal ». Les argumentateurs se mettent d’accord de ne pas être d’accord. Cette conception originale se situe dans le cadre d’une analyse interactionnelle

qui met en avant la notion de négociation – mettant ainsi au défi les approches qui voient dans les échanges polémiques un refus de la négociation au sein de positions antagonistes exacerbées et rigides. On peut se demander dans quelle mesure il y a négociation (entendue comme une séquence de propositions, non-ratifications et contre-propositions) plutôt que mise en opposition de deux massifs discursifs. La notion de désaccord polémique oblige aussi à repenser la distinction du public et du privé – la polémique relevant de la première – en montrant comment un échange professionnel d'ordre privé peut relever de l'opposition de deux conceptions globales de l'information médiatique qui s'opposent sur la place publique. Il convient dès lors de revoir la question de la querelle privée et de l'échange ou de l'interaction polémique en se demandant où se situent leurs frontières.

Dans l'ensemble, les réflexions sur la polémique achoppent toujours sur la question de son évaluation : de la condamnation évoquée au départ, à la constatation des multiples fonctions qu'elle remplit dans l'espace social, les écarts sont grands. Dans ce cadre, Jacquin propose dans ce numéro de prendre en compte les évaluations des participants eux-mêmes sur la polémique telles qu'elles se traduisent dans des interactions authentiques, qu'elles contribuent à modeler. Les participants sanctionnent les comportements qu'ils relèvent comme polémiques, et qui de ce fait disqualifient à leurs yeux le propos. On y retrouve une condamnation de la polémique telle qu'elle se manifeste dans la gestion conflictuelle des faces. L'évaluation négative de la polémique serait donc à prendre en compte dans la mesure où elle est opératoire dans les échanges quotidiens. D'autres approches vont à rebours de la *doxa* sur la polémique pour s'interroger sur ses bénéfices en tentant de dégager les fonctions qu'elle remplit. Dans cette optique, il conviendrait de différencier entre les polémiques médiatiques, par exemple, celles qui se manifestent sur la place publique, et les controverses scientifiques, qui ont bonne presse et font l'objet d'études de plus en plus nombreuses (Eemeren & Garssen 2008). L'emploi du terme de « controverse » dans son rapport à « polémique » n'est d'ailleurs pas sans poser problème – et cela d'autant plus que l'anglais a tendance à utiliser « controversy » pour les confrontations politiques et citoyennes exacerbées que le français désigne par « polémiques ». Dans le domaine des débats savants, il s'agit de confrontations qui sont au cœur du progrès (Dascal 1998 : 15-17) et peuvent être considérées comme le moteur même du développement des sciences, le lieu où les thèses sont mises en question et confrontées. Dans l'espace global de la polémique, les controverses mettraient aux prises des attitudes et des préférences dans une confrontation réglée où les deux parties essaient de se persuader mutuellement par le poids d'arguments. Le bénéfice de savoir est ici primordial, et il

conviendrait de s'interroger sur la part que la dimension cognitive occupe dans les polémiques médiatiques et plus généralement, dans les confrontations verbales qui se déchaînent sur la place publique. La question est d'importance, et elle est loin d'être éclaircie. On notera toutefois la façon dont la controverse théologique, chez Edelstein, tourne à la polémique dès lors qu'il s'agit d'enjeux sociaux et éthiques d'une actualité brûlante ; ou comment un échange de vue polémique entre experts glisse et appelle une réaction polémique d'une grande violence lorsque des enjeux liés au sort d'une communauté et au destin national y surgissent (Admor).

2.5. Polémique et médiatisation

Compte tenu de ce qui précède, on conçoit que la médiatisation joue un rôle non négligeable pour la compréhension du phénomène polémique. Outre les instances médiatrices et l'ancrage dans un espace public sur lesquels nous revenons plus bas, c'est en effet le processus lui-même – c'est-à-dire la technologie de médiation (ou le médium) – qui façonne également la polémique. De l'avis même des professionnels des médias, sous l'impulsion du journalisme participatif⁵, les nouvelles technologies liées à l'Internet motivent de manière déterminante les pratiques des médias. On parle même de tendance générale qui consacre la primauté de l'Internet sur les autres modes de médiatisation. S'agissant de la pratique de l'actualité, on observe en effet que tant les médias électroniques que la presse écrite optent de plus en plus pour une première diffusion des nouvelles sur leur site internet et non pas sur un autre support⁶. De fait, seul l'Internet permet la diffusion d'une énorme somme de documents en temps réel « naturellement destinés à circuler, à se propager, à être lus, commentés, enrichis et approfondis par le monde des internautes, qui correspond désormais au monde réel⁷ ».

Dans ce sens, concernant le thème de ce numéro, on peut poser que l'Internet – en tant que mode de communication – crée les conditions d'une circulation des discours qui possède en soi un très fort potentiel polémique : une fois suscitée sur l'Internet, le déploiement et l'extension de la polémique sont en effet immédiats et *a priori* illimités. Autrement dit,

5. On pense en premier lieu à des sites d'information citoyenne (comme Agoravox) ou des sites lanceurs d'alerte (comme Wikileaks) qui exploitent les potentialités de l'Internet.

6. À propos des récentes révélations en masse des « câbles diplomatiques » par Wikileaks, les professionnels des médias emboîtent le pas à Massimo Razzi (*La Repubblica*) qui n'hésite pas à déclarer que « le 28 novembre 2010 restera comme le jour où tout ou presque tout s'est déplacé, déversé sur internet, ou au moins à partir d'internet » (Massimo Razzi, journaliste à *La Repubblica*, cité dans le dossier du *Courrier international* n° 1048, du 2 au 8/12/2010, p. 8).

7. Massimo Razzi dans le *Courrier international* n° 1048 (op.cit.).

l'ancrage dans le cyberspace semble conditionner la possibilité d'une hyper-polémique.

Pour ce qui nous concerne ici, l'usage de plus en plus généralisé de l'Internet par les médias est d'importance. Au plan méthodologique de l'analyse des discours polémiques, de nouveaux lieux d'observation sont en effet plus (et mieux) manifestes : on pense par exemple aux forums de discussion, aux blogs interactifs, aux débats publics. Et ces lieux d'observation permettent, voire impliquent une manière particulière de concevoir le phénomène polémique : on peut en effet en saisir la dynamique même, c'est-à-dire la polémique en quelque sorte « en train de se faire » par les polémiqueurs eux-mêmes, par étapes bien démarquées dont la fonctionnalité est remarquable⁸.

Les contributions de ce volume ne thématisent pas directement les caractéristiques de l'hyper-polémique propre à l'Internet. Cependant, la dynamique et l'importance de la temporalité du phénomène polémique⁹ dans les médias en général fait dans ce volume l'objet de descriptions de deux types : soit en tant que dimension contextualisante, contribuant à saisir l'évolution de la valeur polémique des discours dans une temporalité « longue » ; soit en tant que dimension constitutive, contribuant à saisir la manière dont un discours est configuré comme polémique au plan interactif dans une temporalité « courte ». Sur le premier point, on lira avec profit les contributions de Orkibi qui analyse les conditions sociales d'émergence et les formes langagière de la violence verbale dans un mouvement social de protestation contre le désengagement de la bande de Gaza, en Israël ; celle de Micheli et celle de Brilliant qui caractérisent tous deux la polémique comme une dynamique communicative particulière dans le champ politique français en portant l'attention sur l'exploitation faite d'un mot ou d'une « formule » polémique. Quant à la contribution de Amossy, même si son propos vise davantage une reconception théorique, son corpus de « flammes » et « posts » de forums de discussion électroniques de deux journaux français de presse écrite montre bien les potentialités communicatives propres de la polémique sur l'Internet. Sur le second point, on lira la contribution de Burger et celle de Jacquin qui analysent tous deux la polémique en « interaction » à l'œuvre dans la séquentialité de courts épisodes discursifs, à la rédaction d'une chaîne de télévision, portant sur les

8. On pourrait rétorquer que la dynamique de la polémique s'observe de même dans les autres médias électroniques, voire dans la presse écrite. Cependant, dans ces cas, la polémique « en train de se faire » reste contrôlée, canalisée, provoquée etc. par les instances médiatiques – et non les polémiqueurs eux-mêmes – et dépend des mises en scène médiatiques.

9. L'importance de la temporalité du phénomène polémique a été soulignée notamment par Dascal, Plantin, Doury.

enjeux de l'information télévisée de service public, respectivement dans un débat public portant sur les enjeux du coût des études universitaires, deux contextes qui défraient régulièrement la chronique dans l'espace public suisse.

2.6. Polémique et médiagenie

On a vu que la polémique dans toutes ses variétés discursives constitue une forme de communication « spectaculaire ». Dès lors qu'elle est médiatisée, il semble que la polémique révèle bien la tension paradoxale qui nourrit les cultures médiatiques contemporaines depuis des décennies : rendre compte selon une logique citoyenne des informations d'intérêt public en les rapportant, vérifiant et expliquant ; et dans le même temps, fidéliser le public en configurant l'information selon une logique commerciale (voir Turbide 2011, Burger, Jacquin & Micheli 2011, Burger 2009, Charaudeau 2005, Tolson 2001). Avec le distinguo « intérêt public » et « intérêt du public », on touche au caractère médiagénique de l'information dont on sait qu'il conditionne l'agenda journalistique (voir Burger, Perrin et al. 2009).

Or, précisément, la polémique – parce qu'elle est spectaculaire – réconcilie les deux logiques qui viennent d'être évoquées, et semble ainsi particulièrement prisée des médias. D'une part, elle permet aux médias de jouer un rôle démocratique et de mener à bien une mission citoyenne par laquelle ils légitiment leur pratique quotidienne. Selon les professionnels des médias, on observe actuellement un retour à des médias « médiateurs », c'est-à-dire des relais dans le circuit de la communication publique d'intérêt général. Dans ce rôle, les journalistes rapportent les polémiques faites par d'autres et se concentrent quant à eux sur un travail de sélection, de vérification et d'explication des nouvelles. Autrement dit, dans ce cadre citoyen, on peut poser que la polémique favorise un *journalisme d'investigation*, c'est-à-dire une posture impliquant d'enquêter pour découvrir la vérité et la diffuser vers le public, ce qui demande du temps, des réseaux de contact, et l'accès à des documents confidentiels ou d'accès limité. Ce faisant les médias témoignent de la pluralité des positions idéologiques qui sous-tendent les espaces publics contemporains et des formes d'alliances et de mésalliances qui structurent ceux-ci.

Cela dit, le caractère spectaculaire des discours polémiques permet aussi d'embrayer de manière optimale la logique commerciale à l'œuvre dans les médias. À ce titre, l'entrée « polémique » dans le récent *Dictionnaire du journalisme* de Jacques LeBohec est significative : « dispute publique que nombre de journalistes adorent relayer et attiser. Voire créer, parce que c'est spectaculaire et que cela « fait vendre », au risque de simplifier outrageusement les enjeux et les problèmes (LeBohec

2010 : 462) ». Ainsi, la polémique semble dotée d'une fonction commerciale que les cultures médiatiques contemporaines favorisent. Engagés dans des marchés globalisés à très forte concurrence, les médias sont des entreprises luttant incessamment pour atteindre un seuil de rentabilité. Dans ce cadre commercial (et non plus citoyen), la polémique est un bon moyen au service d'un *journalisme de marché* qui se pratique l'œil rivé sur les chiffres de vente et les courbes d'audience car la dimension commerciale est le principal critère d'excellence. La polémique souligne dès lors un autre rôle endossé par les médias : celui d'être des « créateurs » de mises en scène (et même de nouvelles) « qui font vendre ». Un tel rôle apparaît dans ce d'aucuns appellent la tendance au « people » (ou la « peopolisation » de l'information : voir Dakhli 2010, Charaudeau 2008). Il se manifeste par des stratégies de déplacement continu des repères entre les sphères publique et privée. L'état de confusion qui en résulte entre l'espace social et individuel est par ailleurs régulièrement dénoncé par les professionnels eux-mêmes¹⁰. Dans tous les cas, entre l'intérêt public et celui du public, on trouve donc apparaître notablement l'intérêt des médias eux-mêmes.

Même si elle n'en constitue pas un thème central, ce qu'on peut appeler la « médiagenie » de la polémique¹¹ se retrouve en filigrane dans plusieurs contributions de ce volume. S'intéressant à la prise de position des autorités protestantes suisses concernant la « question juive » et l'antisémitisme durant la seconde guerre mondiale, Edelstein conçoit la polémique compte tenu d'une visée argumentative où la finalité de convaincre un public cible domine. C'est aussi la redéfinition de la polémique comme une modalité argumentative particulière que Amossy détaille dans un corpus de « posts » à fort degré de polémique extraits de forums de discussion supportés et publiés en 2010 par deux journaux français au profil « médiatique » *a priori* bien distinct : *Libération* et *Le Figaro*. Les deux auteurs mettent ainsi en évidence l'option citoyenne de médias « rapporteurs » d'intérêt public. L'option inverse, celle des médias « créateurs » de réalités polémiques est détaillée par la contribution de Masasa qui s'intéresse au travail médiatique

10. Par exemple, il est intéressant d'observer les réactions suscitées au sein de la profession journalistique par le « cable gate » déclenché par Wikileaks (novembre 2010). Certains saluent la portée civiques des révélations alors que d'autres dénoncent dans le même temps la quête du spectaculaire : « quand les petites phrases sur les « people » de la politique rivalisent avec les phantasmes de quelques diplomates occidentaux – publiés comme s'ils étaient paroles d'évangiles, on peut s'interroger sur l'intérêt public de l'opération. Et s'inquiéter de son énorme potentiel de manipulation » (selon l'éditorialiste Benito Perez, à la Une du *Courrier, de Genève*, le mardi 7 décembre 2010).

11. C'est-à-dire l'intérêt des médias pour la polémique à la fois pour des raisons citoyennes et commerciales.

de dramatisation et de spectacularisation des deux axes en conflits : les mondialistes et les anti-mondialistes dans les sommets du G8 entre 2001 et 2005.

2.7. Polémique et espace public

Après avoir évoqué le rapport entre la polémique et deux pratiques essentielles des médias : le journalisme d'investigation et le journalisme de marché, il reste à aborder brièvement le rôle de la polémique médiatique dans la constitution et l'évolution des espaces publics contemporains¹².

Par « espace public », il faut entendre, dans la lignée de la réflexion originelle de Jürgen Habermas, un espace social de construction des identités citoyennes. Plus précisément les identités à la fois fondent et résultent d'un espace public – un réseau – où se communiquent des informations, s'échangent et se négocient des points de vue d'intérêt général, c'est-à-dire qui sont pertinents pour tous les membres d'une communauté¹³. Les espaces publics pourvoyeurs d'identités citoyennes sont ainsi en nombre indéfinis et leur caractéristiques matérielles très diverses : tout lieu d'échange d'opinion à l'accès non restreint, du forum de discussion en ligne au débat public. D'une manière générale, on peut poser que les médias constituent des instances déterminantes dans la constitution et l'aménagement des espaces publics, car les journalistes sont des experts en matière d'affaires publiques. Toujours d'une manière générale, pour les raisons évoquées plus haut, la polémique en tant qu'orchestrée par les médias contribue à la construction identitaire du corps social par la définition, la contestation et la négociation des critères qui fondent une identité citoyenne. En tant que cette dimension identitaire représente une ressource toujours disponible, et très souvent invoquée et exploitée dans le cas d'une communication conflictuelle, elle s'en trouve en quelque sorte « montrée » à l'excès par la polémique médiatique.

12. On pourrait s'étonner du peu de cas qui est fait du journalisme participatif. De fait, le journalisme participatif ne constitue pas une pratique des médias professionnels : il est fait par de simples citoyens jouant eux-mêmes un rôle actif dans le processus de récolte, d'enquête, d'analyse et de diffusion des informations. Si par là même les citoyens contraignent les pratiques des médias, nous centrons l'attention sur le travail journalistique du traitement de la polémique, c'est-à-dire la polémique proprement « médiatique ».

13. On consultera avec profit diverses contributions du récent *Handbook of Communication in the Public Sphere*, notamment l'introduction de Suzanne Koller & Ruth Wodak qui définissent par bribes la notion d'espace public : « a network for communicating information and points of view », « social sites or arenas where meanings are articulated, distributed and negotiated », « a contested participatory site in which actors with overlapping identities (...) form a public body and emerge in negotiations and contestations over political and social life » (Koller & Wodak 2010 : 5)

La polémique comme dimension de la constitution des espaces publics contemporains – et par là des identités citoyennes – traverse les contributions de ce volume. Trois d’entre elles abordent la thématique de manière originale. Admor, centrant l’attention sur un corpus de textes polémiques de 1936 relevant de la sphère scientifique hébraïque, analyse les représentations en jeu dans la définition de l’identité juive et de son ancrage dans un espace social légitime. À ce titre, la polémique semble représenter une condition de la coexistence et de la cohésion sociales dans un contexte tendu. La contribution déjà citée de Amossy va dans le même sens. L’auteure analyse de manière fine comment les internautes polémiqueurs dans les forums de discussion en ligne fondent une catégorie d’argumentateurs à part : pour reprendre la formule utilisée plus haut, ils se mettent d’accord de ne pas être d’accord et par là co-existent dans un espace de dissension. Quant à Koren, elle montre en quoi l’idée de rationalité constitue à la fois une norme sociale d’évaluation omniprésente dans les échanges polémiques et dans le même temps controversée car non consensuelle. Elle analyse de manière détaillée des articles de presse polémiques d’un quotidien français publiés en 2006 concernant la couverture d’un conflit armé (la seconde guerre entre Israël et le Hezbollah).

Références bibliographiques

NOTE : ON TROUVERA UNE BIBLIOGRAPHIE ANNOTEE SUR LE DISCOURS POLEMIQUE ET SUR LA VIOLENCE VERBALE SUR :

<http://www.tau.ac.il/~adarR/index.files/bibliographies/polemique.html>

- ADAM, Jean-Michel (2008 [2005]), *La linguistique textuelle. Introduction à l’analyse textuelle des discours*, Paris, Colin.
- ALBERT, Luce, NICOLAS, Loic (2010), *Polémique et rhétorique de l’Antiquité à nos jours*. Préface de Delphine Denis, Bruxelles, de Boeck-Duculot.
- AMOSSY, Ruth (2010a [2000]), *L’argumentation dans le discours*, Paris, Colin.
- AMOSSY, Ruth (2010b), *La présentation de soi. Ethos et identité verbale*, Paris, P.U.F.
- AMOSSY, Ruth (2010c), « The functions of polemical discourse in the public sphere », in M. SMITH and B. WARNICK (eds), *The Responsibilities of Rhetoric*, Long Grove, Illinois, Waveland Press, Inc., 52-61.
- AMOSSY, Ruth (2008) « Modalités Argumentatives et Registres Discursifs : Le Cas du Polémique ». *Les registres. Enjeux Pragmatiques et Visées Stylistiques* in GAUDIN-BORDES, Lucile and SALVAN, Geneviève (éds), Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 2008, 93-108.
- ANGENOT, Marc (1982), *La Parole pamphlétaire. Typologie des discours modernes modernes*, Paris, Payot.

- ANGENOT, Marc (2008), *Dialogues de sourds. Traité de rhétorique antilogique*, Paris, Mille et une nuits
- BRINTON, Alan (1985), « A Rhetorical View of the *ad hominem* », *Australasian Journal of Philosophy* 63:1, 51-63.
- BURGER Marcel (2011), « La communication publique : formes discursives et enjeux sociaux », in Marcel BURGER (dir.), *L'analyse des discours de communication publique*, Cahiers de l'Institut de linguistique et des sciences du langage n°31, Lausanne.
- BURGER Marcel, Jérôme JACQUIN et Raphaël MICHELI (2011), « L'analyse de la confrontation dans les discours politico-médiatiques contemporains » dans BURGER Marcel, Jérôme JACQUIN et Raphaël MICHELI (éds), *La parole politique en confrontation dans les médias*, Bruxelles, DeBoeck.
- BURGER Marcel, Jérôme JACQUIN et Raphaël MICHELI (éds)(2010), *Les médias et le politique. Actes du colloque « Le français parlé dans les médias » - Lausanne, 1-4 septembre 2009*, Lausanne : Centre de linguistique et des sciences du langage. <http://www.unil.ch/clsl/page81503.html>
- BURGER Marcel (2009), « Le cadrage de la communication dans les médias : apports d'une analyse linguistique », in *Communication*, vol 27/2, 18-50.
- BURGER Marcel, D. PERRIN, M. FÜRER, A. GNACH, M. SCHANNE & V. WYSS (2009), (avec), « Talk and action: Practicing internal multilingualism in the newsroom », *Zitimata Epikinonias* (Communication Issues) n° 3(9), 24-39.
- BURGER Marcel (2008), « Une analyse linguistique des discours médiatiques », in Marcel BURGER (dir.), *L'analyse linguistique des discours médiatiques. Entre sciences du langage et sciences de la communication*, Québec, Nota Bene, 7-38.
- CHARAUDEAU, Patrick (2005a), *Les médias et l'information. L'impossible transparence du discours*, Bruxelles, De Boeck.
- CHARAUDEAU, Patrick (2008), *Entre populisme et peopolisme, comment Sarkozy a gagné !* Paris, Vuibert.
- DAKHLIA, Jamil (2010), *Mythologie de la peopolisation*, Paris, Le Cavalier bleu.
- DASCAL, Marcelo (2008), « Dichotomies and Types of Debates », *Controversy and Confrontation*, Eeemeren van F. & Bart Garssen (eds), Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins Publishing Company, 27-49.
- DASCAL, Marcelo (1998), « Types of polemics and types of polemical moves », Cmejrkova, S, J. Hoffmannova, O. Mulleriva & J. Svetla (eds). *Dialogue Analysis VI*, 1, (Proceedings of the 6th Conference, Prague 1996), Tubingen, Max Niemeyer, 15-33.
- EEMEREN Frans H. van GARSSSEN, Bart (2008). *Controversy and Confrontation. Reading controversy analysis with argumentation theory*, Amsterdam/Philadelphia, Johns Benjamins Publishing Company.
- FOGELIN, Robert (1985), « The Logic of Deep Disagreements », *Informal Logic* vii.
- FOUCAULT, Michel (1994), « Polémique, politique et problématisation », *Dits et Ecrits* 4, Paris, Gallimard, 591-598
- GARAND, Dominique (1998), « Propositions méthodologiques pour l'étude du polémique », Hayward, Annette & Dominique Garand (éds). *États du polémique* Montréal, Nota Bene, 211-268.

- GELAS, Nadine (1980), « Etude de quelques emplois du mot “polémique” », Kerbrat-Orecchioni, Catherine (éd). *Le discours polémique*, Lyon : Presses Universitaires de Lyon, 41-50.
- GELAS, Nadine (1980b), « L’hyper-polémique », Gelas, Nadine & Catherine Kerbrat-Orecchioni (éds). *Le discours polémique*, Lyon : Presses Universitaires de Lyon, 75-82.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine, (1980), « La polémique et ses définitions », *La parole polémique*, Lyon : Presses Universitaires de Lyon, 3-40.
- KOLLER Veronika & Ruth WODAK (2010), « Introduction : Shifting boundaries and emergent public spheres », in Ruth WODAK & Veronika KOLLER (eds): *Handbook of Communication in the Public Sphere*, Berlin/New York, Mouton, DeGruyter, 1-20.
- KOREN, Roselyne (2003), « Stratégies et enjeux de la “Dépolitisation par le langage” dans un corpus de presse actuelle », GREVISSE, Benoît & Annick DUBIED (éds). *Recherches en Communication* 20, « La Polémique Journalistique », Louvain-La-Neuve, Université catholique de Louvain, 65-83.
- LEBOHEC Jacques (2010), *Dictionnaire du journalisme et des médias*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- MAINGUENEAU, Dominique (2008), « Les trois dimensions du polémique », GAUDIN-BORDES, Lucile & Geneviève SALVAN (éds). *Les registres. Enjeux stylistiques et visées pragmatiques* 11, Paris, Academia-Bruylant, 109-120.
- MARCELLESI, J-B. (1971), « Eléments pour une analyse contrastive du discours politique », *Langages* 23, 25-26.
- MICHELI, Raphaël (2010), *L’émotion argumentée. L’abolition de la peine de mort dans le débat parlementaire français*, Paris, Editions du Cerf.
- MOISE, Claudine et al. (2008), *La violence verbale, tome 1 et 2*, Paris, L’Harmattan.
- PERELMAN, Chaim et OLBRECHTS TYTECA, Lucie (1970 [1958]), *Traité de l’argumentation. La nouvelle rhétorique*, Éditions de l’Université de Bruxelles.
- PERELMAN, Chaim (2009 [1977]), *L’empire rhétorique. Rhétorique et argumentation*, Paris, Vrin.
- PLANTIN, Christian (2003), « Des polémistes aux polémiqueurs », DECLERCQ, Gilles, Michel MURAT & Jacqueline DANGEL (éds). *La parole polémique*, Paris, Champion, 377-408.
- RIUTORT Philippe (2009), *Sociologie de la communication politique*, Paris, La Découverte, chap. 2 à 4, 28-101.
- TOLSON Andrew (2001), « Talking about talk : the academic debates » dans TOLSON A., *Television Talk Shows*, London, Lawrence Erlbaum Associates, 7-30.
- TURBIDE Olivier (2011), « Discours politique et gestion de la confrontation lors d’un talk show et d’une émission d’affaires publiques » dans BURGER Marcel, Jérôme JACQUIN et Raphaël MICHELI (éds), *La parole politique en confrontation dans les médias*, Bruxelles, DeBoeck.